

Doctrines Minées

mai 26, 2012

On a écrit des livres entiers sur la liberté religieuse telle qu'elle a été enseignée par Vatican II dans sa Déclaration de 1965, *Dignitatis Humanae*. Pourtant l'enseignement révolutionnaire de ce document est clair : étant donné la dignité naturelle de tout être humain, aucun État ni groupe social ni pouvoir humain ne peut obliger ni forcer aucun homme ni groupe d'hommes à agir, en privé ou en public, contre ses propres croyances religieuses, du moment que l'ordre public ne soit pas troublé (D.H.#2).

Au contraire l'Église catholique a toujours enseigné jusqu'au Concile Vatican II que chaque État en tant que tel a le droit et même le devoir d'interdire à ses citoyens de pratiquer en public leurs fausses religions, autrement dit toute religion non-catholique, tant qu'une telle interdiction est favorable et ne nuit pas au salut des âmes. (Par exemple en 2012 le culte de la liberté est si répandue qu'une telle interdiction scandaliserait les citoyens de presque tous les États et ne ferait que les pousser à mépriser au lieu d'apprécier la religion catholique. Dans ce cas-là, ainsi que l'Église l'a toujours enseigné, l'État peut s'abstenir de faire usage de son droit d'interdire les fausses religions.)

Or le point précis sur lequel ces deux doctrines se contredisent peut paraître bien limité, à savoir qu'un État puisse ou non interdire la pratique publique de fausses religions, mais les conséquences sont énormes : Dieu est-il le Seigneur ou le serviteur des hommes ? Car si d'une part l'homme est une créature de Dieu, et s'il est social de par sa nature (cela saute aux yeux lorsqu'on observe comment les hommes se réunissent en toute sorte d'associations, notamment l'État), il s'ensuit que la société et l'État sont également des créatures de Dieu qui lui doivent donc leur service comme ils le doivent à son unique véritable religion, en interdisant

les fausses religions au moins dans le domaine public (qui relève de l'État), dans la mesure où cela facilitera le salut des âmes et n'y fera pas obstacle.

D'autre part, si la liberté humaine a tant de valeur qu'il faille laisser à tout homme la liberté de corrompre ses concitoyens par la pratique publique et le prosélytisme de n'importe quelle fausse religion de son choix (l'ordre public restant sauf), il faut alors laisser aux fausses religions la liberté de prospérer dans le domaine public, comme le font les sectes protestantes en Amérique latine actuellement. D'où il s'ensuit que la différence entre les fausses religions et la vraie religion est moins importante que la dignité humaine ; que la vraie religion n'est plus si importante ; que la valeur de Dieu comparée à la valeur de l'homme n'est plus si transcendante. Et c'est ainsi que Vatican II rabaisse Dieu dans la mesure où il élève l'homme. En définitive Vatican II remplace la religion de Dieu par la religion de l'homme. C'est avec raison que Mgr. Lefebvre a fondé la Fraternité St Pie X pour exalter la dignité et la valeur transcendantes de Dieu, de Notre Seigneur Jésus Christ, dans une Église et un monde devenus fous, enivrés par la dignité de l'homme.

Mais voici qu'un chef religieux vers le début de ce mois a prononcé en public : « Beaucoup sont ceux qui comprennent le Concile de travers. » La liberté religieuse, a-t-il dit, « il y a plusieurs façons de l'utiliser, mais en y regardant de plus près, j'ai vraiment l'impression que peu de gens savent ce qu'en dit réellement le Concile. Le Concile présente une liberté religieuse qui est une liberté très, très limitée ; très limitée . . . » A la question si le Concile lui-même, c'est-à-dire pris dans son ensemble, appartient à la Tradition catholique, il a répondu, « J'espère que oui ! »

Voyez pour vous-mêmes cette interview, prononcée en anglais et accessible sur YouTube sous le titre de « Traditionalist leader talks about his movement, Rome » Qui peut être surpris si « son mouvement » traverse en ce moment la crise la plus

grave de ses 42 ans d'existence ?

Kyrie eleison.